

↳ Débat public

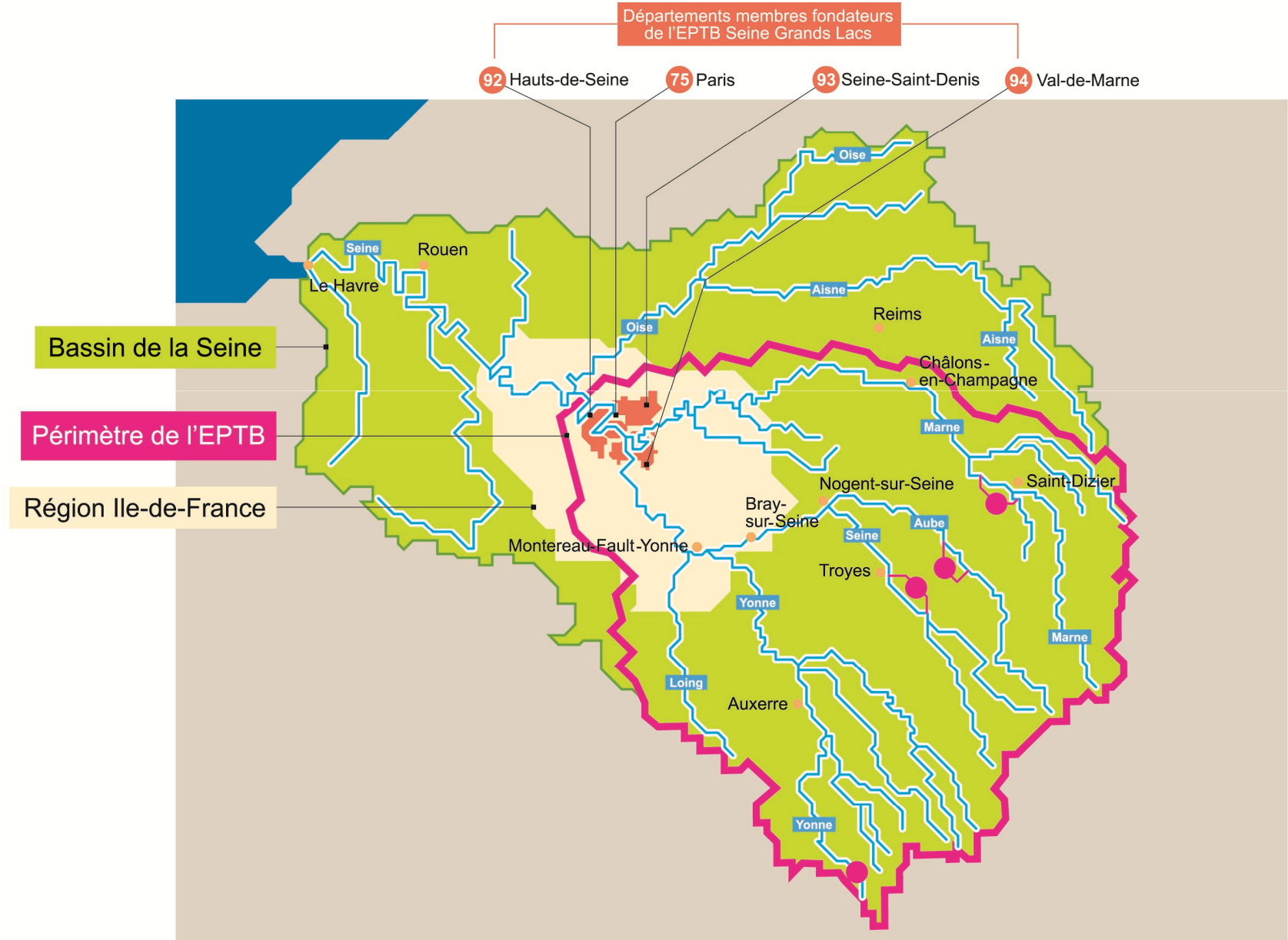
Projet d'aménagement de la Bassée

Réunion de clôture du 15 février 2012
Bray-sur-Seine



L'EPTB Seine Grands Lacs

L'EPTB Seine Grands Lacs



Un enjeu régional et national

Le risque inondation en IDF



140 km de lignes de métro interrompues

- 850 000 habitants en zone inondable
 - 2 millions en zone de fragilité électrique
 - 2,7 millions en zone de fragilité AEP
 - 170 000 entreprises touchées (86 000 inondées)
- Les dommages vont bien au-delà de la zone inondée

17 milliards d'euros de dommages à l'habitat, aux activités et aux équipements publics dans les Zones Inondables

30 à 40 milliards d'euros de dommages totaux, dont dommages aux réseaux et dommages indirects



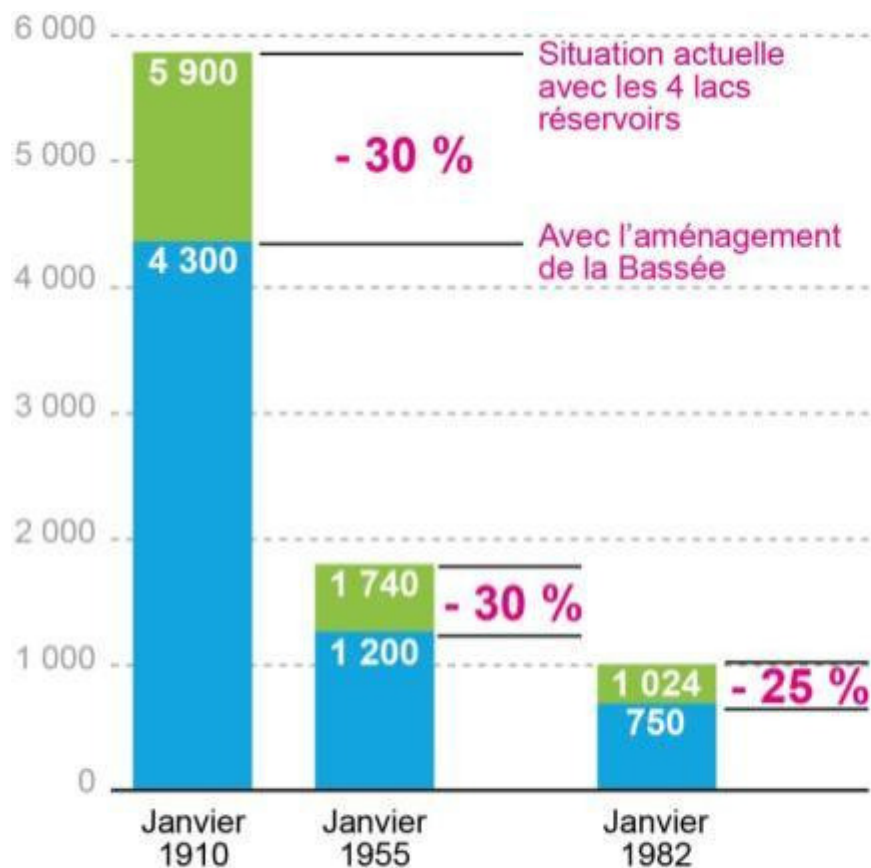
1^{er} objectif : diminuer significativement les effets d'une inondation majeure en Ile-de-France



Bénéfice hydraulique et socio-économique en Ile-de-France

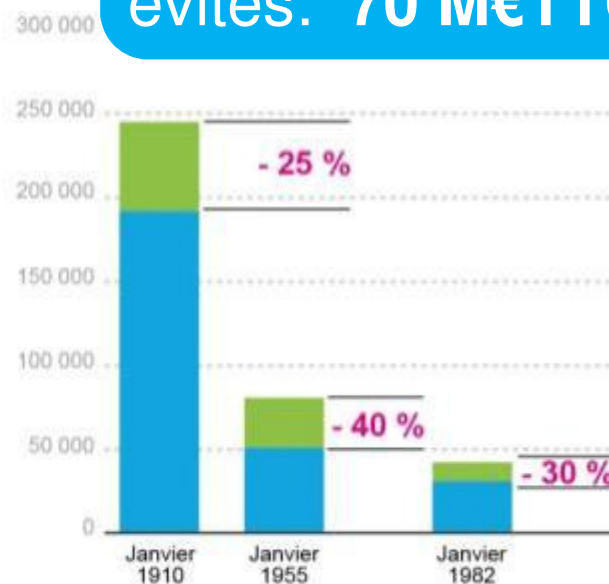
Des abaissements du niveau d'eau de 20 à 50 cm selon les villes et les crues

L'efficacité hydraulique



Dommages totaux
(en millions d'euros TTC)

Coût moyen des dommages de surface évités: 70 M€TTC/an



Population touchée
(en nombre d'habitants)

2^{ème} objectif: préserver et restaurer la zone humide exceptionnelle de la Bassée

L'objectif environnemental

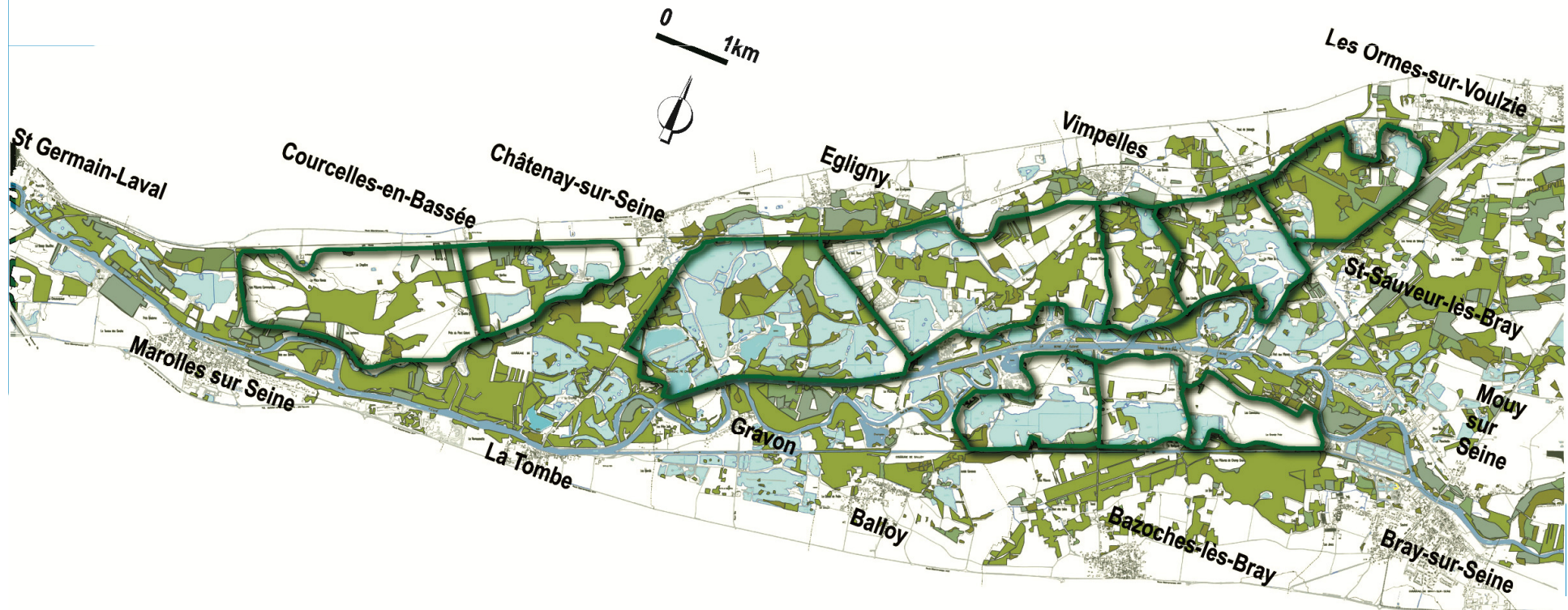


- Préserver **la biodiversité** et la **ressource en eau souterraine**
- Inondations écologiques **rendant à la Bassée son caractère de zone humide**
- Inondations annuelles régulières et maîtrisées
- Favorisant **le retour d'espèces caractéristiques des zones humides**
- Permettant le **développement d'activités associées**



Le descriptif technique de l'aménagement

- 10 espaces endigués - 58 km de talus digues
- Surface de stockage: 2 300 ha
- Volume stockable: 55 millions de m³
- Débit de pompage: 230 m³/s



Planning et coût prévisionnels du projet

Planning et coût du projet

LE PLANNING PRÉVISIONNEL DU PROJET

2012

Décision du maître d'ouvrage à la suite du débat public

2012-
2013

Réalisation des études complémentaires et poursuite des études de faisabilité

2014

Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et autorisations préalables au démarrage des travaux

2015-
2020

Réalisation des travaux par tranches en fonction des inscriptions budgétaires

Etudes cofinancées depuis 2000 par l'Etat, la région Ile-de-France, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et l'Europe

- Projet d'aménagement estimé aujourd'hui à **495 M€ HT** (valeur 2009)
- Le coût de fonctionnement moyen annuel est estimé à **4,5 M€ HT** (*hors amortissement*)



La perception du débat public
Crue Seine Bassée
par l'EPTB Seine Grands Lacs

Le débat public: un moment important dans la vie du projet

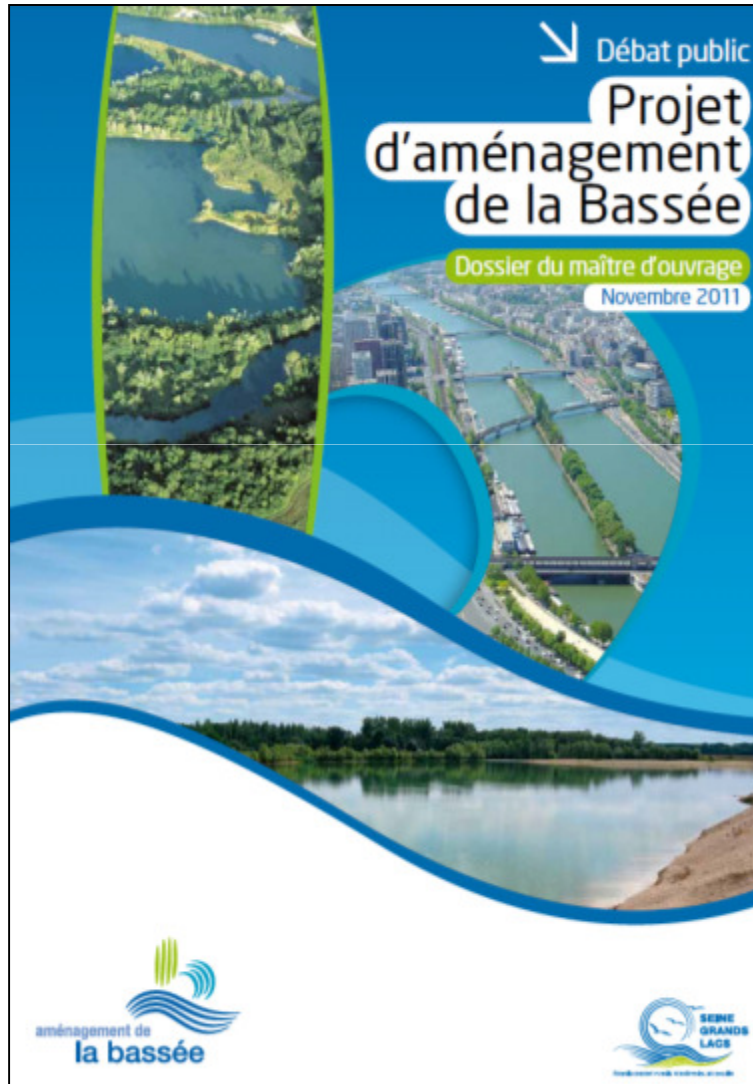
Le débat dans la vie du projet



Le débat public a donné lieu à des échanges de grande qualité sur des thématiques très diverses et a montré l'intérêt du public et des acteurs concernés pour le projet mis en débat, et au-delà, pour la problématique du risque inondation.

Il est pertinent d'avoir coordonné le débat
Crue Seine Bassée avec le débat
Petite Seine-Grand Gabarit du projet porté par VNF

Le dossier du maître d'ouvrage, support du débat



1. La nécessité d'un nouvel aménagement sur le bassin de la Seine

1.1 Les inondations, un risque majeur

*1.2 La restauration des zones humides, un enjeu
environnemental de première importance*

*1.3 Un projet de bassin pour agir sur l'impact des crues
de l'Yonne*

*1.4 Un projet efficace pour lutter contre les inondations
et restaurer la zone humide alluviale de la Bassée*

2. Description et fonctionnement du projet d'aménagement

*2.1 La description du projet d'aménagement de la
Bassée*

2.2 Un ouvrage adapté et intégré à son territoire

*2.3 La compatibilité du projet avec le projet de mise à
grand gabarit de la Seine porté par VNF*

2.4 Le coût et le financement prévisionnels du projet

Principales questions/ recommandations issues du débat



1.1 Sur le caractère majeur du risque inondation en Ile-de-France

- **Pas de remise en cause de la réalité et l'importance de ce risque**, ni de ses conséquences en région Ile-de-France
- Demande générale **d'inscription du projet dans une politique globale de gestion du risque inondation**
- Le projet ne devrait pas être une **caution à l'urbanisation en zone inondable**
- Aménagement parfois jugé **non prioritaire par rapport au soutien d'étiage** dans un contexte de changement climatique
- Nécessité d'appliquer le **principe de solidarité amont-aval**



Principales questions/ recommandations issues du débat

1.2 Sur l'importance de l'enjeu environnemental consistant à restaurer la zone humide de la Bassée

- Importance de réunir un **consensus sur les enjeux environnementaux** du projet
- **Demande de concertation et d'avis d'experts** sur l'objectif environnemental du projet
- Craintes que **l'objectif environnemental ne soit abandonné** par la suite par manque de moyens financiers



Principales questions/ recommandations issues du débat

1.3 Sur le choix d'un projet de bassin pour agir sur l'impact des crues de l'Yonne

- Interrogations sur les **scénarios alternatifs** évoqués au débat (analyse multicritères)
- Certains jugent plus cohérent de **répartir les aménagements** sur l'ensemble du bassin
- Souhait d'étudier des **alternatives permettant de satisfaire le double objectif crue/étiage** ou de pouvoir **alimenter la Bassée aval gravitairement**

Principales questions/ recommandations issues du débat

1.4 Sur l'efficacité du projet pour lutter contre les inondations

- **Abaissements du niveau d'eau** jugés parfois **insuffisants**
- Demande d'**affiner la représentation des zones inondables** avant de statuer sur l'efficacité de l'ouvrage
- Doutes sur la fiabilité de **la prévision à 4 jours** et sur l'efficacité de l'ouvrage en cas de **fonctionnement en mode dégradé**
- Demande d'évaluation de l'efficacité de chaque espace endigué pris séparément et de **réalisation d'un bassin test**



Principales questions/ recommandations issues du débat

1.5 Sur l'efficacité du projet pour restaurer la zone humide alluviale de la Bassée

- Certains acteurs jugent qu'il ne s'agit pas de restauration de zone humide mais de **création de milieux aquatiques**
- Inondations écologiques souvent jugées **trop artificielles**, de **durée trop courte**, sur des **surfaces de trop faible étendue**
- **Impact du pompage dans la nappe** pour réaliser les inondations écologiques?
- Demande de **reconnexion des délaissés de la Seine**
- Demande de **diagnostic** précis de l'existant et de **suivi environnemental**
- Certains acteurs sont **opposés aux inondations écologiques**

Principales questions/ recommandations issues du débat

2.1 Sur la description du projet

- **Sécurités prévues** en cas de défaillance technique / systèmes d'alerte
- **Garanties sur la maintenance/l'entretien** des ouvrages
- **Dispositif de pompage** (puissance électrique, nuisances sonores, positionnement...)
- Questions sur la **provenance et la qualité des matériaux** utilisés
- Principes et financement des **mesures de neutralité énergétique**
- **Impact hydraulique** local



Principales questions/ recommandations issues du débat

2.2 Sur l'adaptation et l'intégration de l'ouvrage à son territoire

- Nombreuses craintes liées aux **impacts du projet sur la nappe alluviale**; risque de pollution par le surstockage ou les matériaux constitutifs des digues, impact sur les circulations d'eau souterraines, les captages AEP...
- Précisions demandées sur les **impacts écologiques** sous les digues, les impacts sur la faune et la flore lors des remplissages, les impacts piscicoles, les impacts sur les circulations d'eau superficielles...
- Risque de **prolifération des moustiques** lié aux inondations écologiques



Principales questions/ recommandations issues du débat



2.2 Sur l'adaptation et l'intégration de l'ouvrage à son territoire (suite)

- **Compatibilité** du projet avec les **usages existants**: quelles compensations financières pour tous les usages présents? Quel impact du projet sur l'agriculture: drainage des terrains, adaptation des cultures, perte de terres agricoles, morcellement des parcelles...
- Craintes par rapport aux **nuisances** en phase chantier
- **Aspects fonciers** : expropriations, accessibilité, observatoire du foncier
- Craintes concernant l'**intégration paysagère** des digues
- Demandes de **mesures d'accompagnement** liées au développement territorial : maison de la réserve, fibre optique, aires de loisirs et de baignade, aménagements routiers ...
- Certains craignent le **développement écotouristique** du territoire

Principales questions/ recommandations issues du débat



2.3 Sur la compatibilité du projet avec le projet de mise à grand gabarit de la Seine porté par VNF

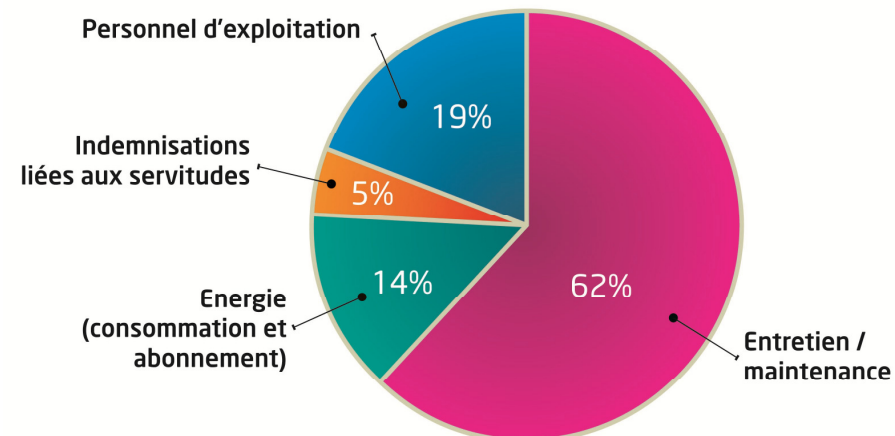
- Projet d'aménagement de la Bassée envisagé comme une **mesure compensatoire du projet de canal ? Neutralité hydraulique** effective du projet VNF?
- Questionnements sur le **lien entre les deux projets** : l'un impacte-t-il l'autre? Les deux sont-ils indépendants? Sont-ils compatibles?
- Certains estiment que les projets sont **indissociables** et doivent se **réaliser en même temps**
- Leur **mise en perspective environnementale et économique** reste à faire



2.4 Sur le coût et le financement prévisionnels du projet

- Nombreuses interrogations sur le **financement des coûts d'investissement et de fonctionnement**, et sur la mise en place d'une **redevance pour service rendu** au titre de la prévention des inondations
- Coût de fonctionnement jugé **trop élevé**
- Demande d'**engagement financier de l'Etat**
- Questionnement sur **le phasage de réalisation des espaces endigués**

Décomposition du coût prévisionnel de fonctionnement : 4,5 M€ HT / an



Quels sont à ce stade les grands enseignements du débat public pour le maître d'ouvrage?



1. Sur la nécessité d'un nouvel aménagement sur le bassin de la Seine

- La réalité et l'importance du risque inondation en Ile-de-France n'ont **pas été remises en cause** pendant le débat
- La nécessité d'inscrire le projet dans une **politique globale de gestion du risque inondation** et de **coordonner l'ensemble des actions de prévention** menées par les différents acteurs

Pas d'opposition à un projet d'aménagement dans le secteur de la Bassée, mais des interrogations sur les modalités et les priorités.

Quels sont à ce stade les grands enseignements du débat public pour le maître d'ouvrage?



1. Sur la nécessité d'un nouvel aménagement sur le bassin de la Seine (suite)

- Cet aménagement **ne devrait pas ouvrir des droits nouveaux** à l'urbanisation en zone inondable
- Il devrait prendre en compte le **contexte du changement climatique** et ne pas conduire à différer les réflexions et aménagements qui seraient nécessaires pour **lutter contre la sécheresse et soutenir les débits d'étiage**.
- Les **analyses coût-bénéfice** des dispositifs de protection contre les crues **doivent être complétées** (réduction de la vulnérabilité, impact sur les réseaux...).

Quels sont à ce stade les grands enseignements du débat public pour le maître d'ouvrage?



2. Sur les caractéristiques et le fonctionnement du projet soumis à débat

- Les **coûts d'investissement et surtout de fonctionnement** du projet ont souvent été **jugés très élevés**. Un **phasage** de réalisation des espaces endigués **pourrait être examiné**.

- Une **clarification des modalités** envisagées pour le financement de ces dépenses a été demandée, notamment la part qui serait financée par les collectivités territoriales concernées.

L'**objectif de restauration environnementale** de la plaine alluviale de la Bassée est **discuté** par certains acteurs, et notamment la réalisation d'inondations écologiques qui conduit à des **positions divergentes** des acteurs locaux.

Quels sont à ce stade les grands enseignements du débat public pour le maître d'ouvrage?



2. Sur les caractéristiques et le fonctionnement du projet soumis à débat (suite)

- Des **alternatives ou des solutions complémentaires** doivent être étudiées ou affinées
- Les **impacts potentiels du projet**, notamment ceux relatifs à la qualité de l'eau, au foncier et aux activités économiques, ainsi que les **mesures compensatoires adéquates**, demandent encore à être affinés.
- Les **mesures d'accompagnement du développement durable du territoire** doivent être mieux définies en concertation avec les acteurs locaux.

Quels sont à ce stade les grands enseignements du débat public pour le maître d'ouvrage?

3. Sur la compatibilité du projet avec le projet de mise à grand gabarit de la Seine porté par VNF

- **L'organisation concomitante** des deux débats publics s'est avérée très pertinente
- La **cohérence entre le projet EPTB et le projet VNF** reste à démontrer au public, notamment sur le point de vue de la gestion hydraulique qui fait l'objet d'une expertise complémentaire



Les suites du débat pour l'EPTB Seine Grands Lacs



- **Réponses à tous les cahiers d'acteurs et toutes les contributions** écrites d'ici la fin du mois de février
- Poursuite de **l'expertise des modélisations hydrauliques EPTB et VNF** engagée le 1^{er} février pour une restitution des résultats d'ici juin 2012
- **Révision générale des coûts du projet présenté au débat** d'ici juin 2012
- **Délibération du conseil d'administration de l'EPTB** décidant de poursuivre ou non le projet et de fixer les modalités de la poursuite du projet et de la concertation le cas échéant (date éventuelle)

- **Information** des acteurs et du public sur les suites du projet *via* **une lettre d'information** et le **site Internet** de l'EPTB Seine Grands Lacs

- **Poursuite de la concertation locale** dès lors que le projet serait inscrit dans une programmation globale



Merci de votre participation